

Fédération Grimpe d'Arbre et Activités Associées

Bilan activités 2009/2010 31/10/2010 Palleville

La dernière Assemblée Générale de la FGAAA s'est déroulée à Annonay. Un bilan moral est dressé sur les activités développées depuis ce rendez vous d'octobre 2009.

RETOUR SUR LES OBJECTIFS IMMEDIATS

1- Administratif :

Suite à l'AG de l'an passé, le comité directeur s'est attaché aux tâches administratives suivantes:

-déclarations des modifications aux institutions: **les enregistrements administratifs** ont été mis à jour. Pour des raisons pratiques nous proposons en AG le déplacement du siège social au « 67 rue de la république 31290 VILLENNOUVELLE ». Egalement le contact et la gestion de la banque ont été actualisé.

-recherche d'une assurance répondant à la demande alors émise, basée sur une douzaine de structures potentiellement intéressées: **Au niveau de l'assurance**, seul la couverture en RC, la couverture des salariés et la couverture des adhérents des structures adhérentes à la fédération peuvent intéresser les structures affiliées. Les démarches sont en cours pour une modification du contrat de garantie en ce sens.

- préparation de l'AG par le comité directeur

Une fiche technique est en cours d'élaboration en partenariat avec le SNGEA afin de proposer un document de référence sur le site internet du pôle ressource sport nature géré par le ministère.

2- Licences fédérales et adhésion :

Le Comité directeur a travaillé sur les composantes de la licence fédérale, a mis en ligne le Règlement intérieur, les documents et démarche pour les adhésions. Il est re-précisé qu'un individuel ne peut s'inscrire qu'en passant par une structure de grimpe d'arbre, qui adhère alors à la fédération. Le document d'adhésion individuelle ne sera alors plus en ligne mais transmises/ en possession des structures adhérentes de la FGAAA.

La gestion des structures adhérentes est facilité par le petit nombre de structures adhérentes, cad 5(Arborésens, Tik & Tak, Arboréales, Les tas de nature, LiberTree). Pour faciliter la gestion des adhésions par clubs affilié et la constitution d'une base de données est en cours par membre de chaque club.

3- Outil de développement des clubs :

Mise à disposition des **fiches arbres et suivit de** site et convention type au travers du site internet. Le site internet de la fédération a été actualisé et complété de nombreuses ressources.

Mise à disposition des statuts d'un club sportif et des actions d'autres clubs (stages, sorties,...)

4- *Développement de l'autonomie de grimpeur d'Arbres*

Un document relatif à des recommandations de la bonne pratique de la grimpe d'arbre est à valider en AG.

La proposition d'un livret de compétences n'a pas été retenue à cause de la responsabilité pénale incombant à la structure qui la délivre. Cette responsabilité pénale a été soulignée par les référents sport nature régionaux invité lors de la commission technique de janvier 2010. Ils ont souligné également la nécessité d'être une fédération délégataire pour pouvoir délivrer ce type d'expertise. le Livret du pratiquant proposé par Matthieu Audoin, sort du champ de compétences de la FGAAa. Certains énoncés engageraient légalement la fédération au même titre qu'un Centre de formation, ce qu'elle n'est pas.

Cela ne dénature en rien l'intérêt du travail réalisé, à conserver donc pour une finalité autre.

Bilan financier 2009/2010 31/10/2010 Palleville

Recettes

Adhésions : les Tas de nature 50 euros, Tik & Tak 74 euros, LiberTree 90 euros, Arborésens 80 euros

Total : 304

Dépenses

Assurance : $255,14 + 255,14 + 255,14 + 255,14 = 1020,56$

Frais bancaires : 81,74

Commission technique janvier : MJC location de salle : 50 euros

Total : 1152,50

Le Bilan est déficitaire. Le compte est déficitaire de 178,62 euros

La mise en place d'un contrat d'assurance complet a été une charge financière qui a déstabilisé les comptes. Les frais importants engagés pour l'assurance ont été basés sur les demandes des structures de grimpe d'arbres aux dernières réunions de la fédération (à UZ et à Annonay), qui n'ont malheureusement pas été suivies des faits, et donc pas été équilibrés par le nombre d'adhésions escomptées.

Un réajustement a déjà été fait au printemps par rapport à ce défaut d'adhésions.

Un nouvel réajustement sera à venir, fonction du nombre d'adhérents.

Bilan moral 2009/2010 31/10/2010 Palleville

Face au constat du manque d'adhésion nous se remet en question mais on reste convaincus que la fédération a un sens. La question est posée de ce que nous devons mettre en avant, et de ce que nous avons envie de partager.

L'investissement des personnes physiques de la fédération a été très important afin de répondre à des demandes spécifiques notamment en terme d'assurance. Cependant les propositions n'ont pas été retenues par les structures qui n'ont pour la plupart pas reconduit à ce jour leur adhésion.

Après un an de fonctionnement le nouveau comité directeur a permis la construction d'un cadre administratif et de communication qui permet de se projeter dans l'avenir. Cependant la nécessité de fédérer de nouvelles structures et des adhérents bénévoles est mise en avant.

Compte rendu d'Assemblée Générale 2009/2010

31/10/2010 Palleville

Présents : Guillaume Gauthier (psdt FGAAA, représentant Liber Tree), Antoine Dudouyt (vice-psdt, représentant Les Tas de nature), Hubert Paris (Trésorier, représentant Arborésens), Sophie Witczak (secrétaire adj), Pierric Exertier (représentant du SNGEA)

Il est à rappeler que seul les structures à jour de leurs adhésions peuvent voter lors des délibérations. Une seule personne est désignée par structure. Toute personne individuelle adhérente ou invitée peut intervenir lors des débats.

Ordre du jour

I-BILAN d'ACTIVITÉS

- 1) Administratif : déclarations aux institutions, assurance, banque, siège social, préparation de l'AG
- 2) Licence fédérale: règlement intérieur, adhésions
- 3) Outils de développement : fiche Arbre, conventions, statut Club sportif (Fiche technique pour le Pôle ressource des Sport Nature)
- 4) Développement de l'autonomie du grimpeur d'arbre : outils de suivi

BILAN FINANCIER

BILAN MORAL

II-PROJETS

Le Comité directeur de la fédération propose de retravailler sur les outils fournis au grimpeurs pour l'autonomie en proposant dans un 1er temps un **carnet de sorties** très simple.

Ce livret personnel permettra au grimpeur d'inscrire les informations sur les différentes sorties effectuées (météo, site technique), ses participations à des stages, sur lequel seront ses vignettes de licence annuelle, et où apparaîtront les textes rappelant l'essentiel de notre pratique spécifique de grimpe d'arbres (charte de déontologie etc).

I-BILAN 2009/2010

BILAN d'ACTIVITÉS VOTÉ À L'UNANIMITÉ

BILAN FINANCIER VOTÉ À L'UNANIMITÉ

BILAN MORAL VOTÉ À L'UNANIMITÉ

II-PROJETS

L'objectif est de répondre aux questions : Pour quoi ? Pour qui ?

8 points ont été posés:

1. création de référentiel

les travaux engagés pour fournir au pôle ressource une fiche technique sur la grimpe d'arbre vont être continués.

2. support pédagogique base de données disponible

La fédération se ferait le relais des « journées de stages thématiques » proposées par des structures de grimpe d'arbres au travers du mailing, publication et site internet. Il est proposé des journées d'échanges de compétences nationale interclubs.

Le Comité directeur souhaite valider ce jour les « Valeurs éducatives » qui serviraient à un kit de communication commun transmis aux structures adhérentes à la fédération. Il faudra trouver les photos qui sont liées et expriment le mieux chaque valeur. Il peut y avoir plusieurs visions pour une même valeur représentant alors la diversité existante dans les adhérents tout en restant en accord avec ces valeurs.

Valeurs éducatives :

- le lâcher prise,
- la prise de distance
- la confiance en l'environnement global
- le partage
- le dépassement de soi

est ajouté :

- l'ouverture sur son environnement

Toutes ces valeurs sont votées à l'unanimité.

3. support de communication

le site internet est mis en avant pour la communication des clubs. Les stages doivent être mis en avant sous un autre format que le forum.

L'article présenté pour le magazine des éditions Gallimard serait une base de travail.

4. cadre juridique

Les travaux engagés pour fournir au pôle ressource vont être continués, ainsi que la mise à disposition des références via internet.

5. cadre technique et matériel (structure, fabricant)

la FGAAA veut se porter interlocuteur entre les structures de grimpe d'arbres et les fabricants de matériel afin de pallier aux défauts récurrents.

proposition suite aux échanges : le suivi de matériel peut donner lieu à une convention avec les fournisseurs : en échange de retours sur les défauts du matériel , prix sur les achats groupés ?

Question de Sophie : Est-ce possible techniquement d'avoir un emplacement Forum commun sur la toile, entre fédération et syndicat ?

Réponse de Pierric : il est préférable de communiquer par mail plutôt que sur les forums, soit en lançant la demande d'infos soit en proposant une adresse mail commune avec le SNGEA (qui serait à créer).

Cette nouvelle adresse mail semble le plus pratique à gérer. Il faudrait alors les 3 types de structures représentées soit 1 personne de la fédération, 1 personne du SNGEA, et 1 personne de Centre de formation, qui soient en contact régulier pour cette question là.

6. autonomie du grimpeur et stages

Le Comité directeur de la fédération propose de retravailler sur les outils fournis au grimpeurs pour l'autonomie en proposant dans un 1er temps un **carnet de sorties** très simple.

Ce livret personnel permettra au grimpeur d'inscrire les informations sur les différentes sorties effectuées (météo, site technique), ses participations à des stages, sur lequel seront ses vignettes de licence annuelle, et où apparaîtront les textes rappelant l'essentiel de notre pratique spécifique de grimpe d'arbres (charte de déontologie etc).

Idée de mise en place de journées de « test d'autonomie ». permettant à la structure dans laquelle est le pratiquant de savoir où en est le grimpeur. Une fiche d'aptitude serait fourni à chaque club et une date nationale pour l'ensemble des clubs en France serait proposées.

Proposition de Pierric du SNGEA : peut être serait-il intéressant de lier cette évaluation du pratiquant de club à l'autonomie de base demandée par les Centre de formation du CQP GEA ? Cela nécessiterait une harmonisation des techniques ainsi évaluées. Un travail en lien entre les Centres de formation, la fédération.

Question de Sophie : Qui serait le lien (pour mettre en place la fiche test...) entre fédération et Centres de formation ? Le SNGEA ?

Pierric en parle au SNGEA et aux Centres de formation pour leur soumettre le projet.

7. gestion de site et convention

Un modèle de convention tripartite (structure de grimpe d'arbre, propriétaire de site arboré, fédération) pour les sites de pratique, avec des clauses spécifiques à déterminer. Ce conventionnement serait testé en 2011 sous la forme de sites pilotes proposées par un club dans chaque grande région.

La mise en place de ce type de convention est proposée pour plus de lisibilité de l'activité par les établissements éducatifs notamment qui seraient susceptibles de travailler avec des structures de grimpe d'arbres.

Précision d'Hubert : un site de pratique est dit « site permanent » à partir du moment où l'installation reste plus de 8 jours. Cela pose le problème de la distinction de notre pratique de GEA avec les PAH.

Un « site fixe » pourrait être une appellation plus adéquat à définir et conventionner. Pour chaque site fixe la convention mentionnerait le conventionnement à la fédération.

Il est fait rappel des autres types d'appellation de sites conventionnés tels que lors de l'élaboration des PDESI , à un niveau départemental.

Clotûre des débats.

Pierric nous redit ce qu'il verra avec le SNGEA :

-le point Formation

-le cadre technique

- mise en place tripartite entre fédération, SNGEA et Centres de formation